

ASSEMBLEE GENERALE

TREIZIEME SESSION

Documents officiels



SEANCE PLENIERE

Vendredi 19 septembre 1958,
à 16 h. 45

New-York

SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour:	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Florit (Argentine).....	33
Discours de M. Herrera Báez (République Dominicaine)	37
Discours de M. Aiken (Irlande).....	39
Discours de M. Hekmat (Iran).....	42

Président: M. Charles MALIK (Liban).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. FLORIT (Argentine) [*traduit de l'espagnol*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation et du Gouvernement de la République Argentine, ainsi qu'en mon nom propre, de vous féliciter pour votre élection.

2. Le Gouvernement de l'Argentine a voulu donner une signification toute particulière à sa participation à la treizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est que l'Argentine est parvenue de nouveau, et cela non sans difficultés, à jouir d'un ordre constitutionnel affermi, d'institutions démocratiques assurées et d'un régime juridique solidement établi. Le Gouvernement argentin apprécie donc à sa juste valeur l'importance de notre auguste assemblée. Il représente, en effet, un pays qui a fait un véritable culte de la défense des principes du droit international et qui, par sa conduite dans les circonstances les plus diverses, a toujours donné l'exemple du respect pour les solutions juridiques des conflits internationaux et de la soumission aux décisions des instances pacifiques, auxquelles il a toujours remis le sort de ses propres victoires.

3. L'Organisation des Nations Unies est pour nous une des plus grandes entreprises de l'humanité. Elle constitue un effort généreux pour la consolidation de l'ordre juridique international et pour le respect effectif de la morale universelle auxquels nous aspirons tous, car ce sont là les deux seuls moyens d'assurer la coexistence pacifique de tous les peuples. Mais ce grand espoir que nous plaçons dans l'Organisation des Nations Unies ne peut nous dissimuler les très graves problèmes qui assombrissent aujourd'hui la situation mondiale et compromettent le sort de la civilisation pour tous les peuples qui sont ici représentés.

4. C'est un fait qu'il existe deux blocs puissants derrière lesquels se rangent de larges fractions de l'humanité. C'est un fait également qu'une incessante rivalité d'influence et d'intérêts provoque, dans les zones qui en sont le théâtre, des conflits toujours renouvelés qui exposent l'humanité à des situations chaotiques dont il est difficile de prévoir l'issue. Par un curieux paradoxe, le progrès qui, par un processus d'accélération dynami-

que sans précédent, ouvre aux peuples des perspectives insoupçonnées d'enrichissement spirituel et de bien-être matériel, risque également désormais de détruire tragiquement, en un instant, toute cette œuvre qui est la sienne. Ainsi, l'usage de la liberté, à la pleine réalisation de laquelle toute l'évolution tendait, risque aujourd'hui d'anéantir le riche univers conquis.

5. Notre pays reconnaît que telles sont les données de la situation internationale, car les faits le lui imposent de façon brutale. Il croit cependant qu'il est absolument nécessaire de sortir de cette grave impasse. Il croit que l'instinct même de conservation impose à tous les peuples de la terre l'impérieux devoir d'unir leurs efforts pour mettre fin à cette situation d'où un conflit risque de surgir. Il croit également qu'on ne saurait atteindre cet objectif primordial par de vagues déclarations ou en exprimant de pieux désirs, mais qu'il faut des mesures concrètes qui, en assurant le progrès et la richesse, rendent possible l'apparition de nouvelles figures sur la scène mondiale. Des nouveaux venus permettraient de restaurer un équilibre aujourd'hui compromis par le développement remarquable de certains pays.

6. La République Argentine soutient ce point de vue en sa qualité de pays américain et occidental. Je tiens à être parfaitement clair à cet égard. L'Argentine fait partie d'un continent qui constitue un ensemble géographique et historique et dont les pays sont unis par les liens les plus solides d'amitié et de respect mutuel. Les Argentins sont, d'autre part, les héritiers d'une civilisation dont le dynamisme et la richesse spirituelle ont rendu possible la grande aventure que l'humanité vit aujourd'hui.

7. Mais c'est précisément en qualité d'occidentaux et d'héritiers d'une tradition humaniste que nous nous sentons capables de nous élever au-dessus des divergences et des antagonismes. C'est parce que nous savons que notre civilisation a apporté ses bienfaits partout dans le monde, s'inspirant d'un idéal chrétien qui, malgré quelques défaillances passagères enregistrées par l'histoire, constitue un message universel et a été prêché pour tous les hommes du monde. Aussi les Argentins n'éprouvent-ils pas de difficultés à s'adresser, dans un large esprit de cordialité chrétienne, à des hommes d'autres cultures. Tous les peuples ont des intérêts interdépendants et il est facile de comprendre qu'en bien des cas la défense de certains de ces intérêts, sous d'autres latitudes, équivaut en fait à la défense d'intérêts nationaux.

8. De nombreux pays, géographiquement très éloignés du nôtre, se trouvent dans une situation qui résulte d'une structure économique-sociale analogue à la nôtre; ils connaissent les mêmes problèmes que nous, pensent que ces problèmes devraient recevoir les mêmes solutions et considèrent, comme nous, que l'action commune est la meilleure manière — voire l'unique manière — de renforcer leur propre personnalité internationale. L'action de notre pays dans la communauté

des nations se trouve donc nécessairement inspirée par des principes bien définis qui ont constitué à toutes les époques l'essence même de la politique internationale argentine.

9. Ainsi, les Argentins croient au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Elevés dans une tradition démocratique qui a des racines profondes en Amérique, nous ne concevons comme principe légitimant le pouvoir que le libre consentement de la communauté, lorsque celle-ci est unie par les liens spirituels, raciaux et historiques qui font une nation. Convaincus que le pouvoir n'est légitime que s'il repose sur le consentement libre de la communauté, nous ne pouvons qu'encourager les efforts des groupes nationaux authentiques qui cherchent leur autonomie.

10. Notre pays a également un profond respect pour la valeur de la personne humaine. Il a, de ce fait, le culte de la protection des droits et des libertés concrètes qui font partie de l'héritage le plus précieux que lui a légué la tradition chrétienne et occidentale. La personne humaine est sacrée et c'est pourquoi l'Argentine fait siens les combats livrés pour sa défense où que ce soit dans le monde.

11. Nous défendons également le droit de tous les peuples au développement économique et culturel. Nous estimons que la solution de ce problème, dont dépend la paix du monde, doit être l'axe autour duquel gravitent, à l'Organisation des Nations Unies, les efforts des pays qui se trouvent dans une situation analogue à la nôtre.

12. Nous sommes des défenseurs zélés du principe de la souveraineté des Etats. Nous l'avons montré à maintes reprises, comme les républiques sœurs de notre continent peuvent en témoigner. Nous avons exalté ce principe dans des circonstances où la politique internationale n'avait pas à tenir compte, comme elle le doit aujourd'hui, de la conscience vigilante des peuples.

13. Enfin, étant restés à l'écart de tous les conflits qui ont fait de notre siècle l'un des plus dramatiques de l'histoire, nous pouvons prétendre que notre politique invariable est de défendre avec fermeté la cause de la paix dans le monde. Une paix chrétienne, bien entendu, résultant d'une coexistence véritablement pacifique dans la liberté, et subordonnée au respect scrupuleux de la dignité de la personne humaine. Non pas une paix qui ne soit que l'expression formelle d'un ordre imposé par une puissance irrésistible.

14. L'Argentine considère que l'Organisation des Nations Unies répondra d'autant mieux aux buts qui ont inspiré sa création si ses Membres débattent entre eux leurs problèmes avec une grande franchise. Et, comme tout ce qui se rapporte à la politique internationale est, en grande partie, la projection à l'extérieur de ce qui se passe à l'intérieur des pays, la franchise avec laquelle les représentants de la communauté internationale s'exprimeront sur leurs conditions nationales donnera la mesure du résultat de nos travaux. C'est dans ce sens, avec une franchise absolue, que la délégation argentine tient à brosser un tableau de la situation de son pays.

15. La République Argentine est encore un pays sous-développé. Telle est la première donnée de la réalité qu'il faut reconnaître franchement, quelle que soit l'impression que l'observateur étranger puisse retirer de sa capitale, l'une des grandes métropoles du monde, et quel que soit le dynamisme de son peuple.

16. Ce pays, qui regorge de richesses naturelles et humaines, n'est pas parvenu jusqu'à présent à la gran-

deur. La population est faible par rapport à l'étendue et à la richesse du sol. Elle s'est bornée jusqu'à présent à accroître les vastes ressources de l'agriculture et de l'élevage qui assurent à l'Argentine une place sur les marchés mondiaux; elle n'a pas développé rationnellement et méthodiquement d'autres sources nationales de richesse qui, complétant cette activité primaire, seraient pour le pays la condition d'une vraie grandeur à l'échelle de notre époque.

17. La lutte pour la défense de nos produits a été difficile; elle a constamment dépendu des conditions imposées au marché mondial par les économies qui le dominent. Les conditions d'équilibre de notre marché se sont vues soumises à de brusques fluctuations que nous n'avons pu maîtriser par nous-mêmes et qui ont, plus d'une fois, laissé nos producteurs découragés et désemparés. De plus, et c'est là un fait que nous ne pouvons méconnaître, la production de notre agriculture et de notre élevage a diminué peu à peu, n'ayant pu bénéficier des derniers développements du progrès et de la technique, indispensables à l'époque actuelle. Bien que possédant d'immenses ressources de charbon et de houille blanche, l'Argentine souffre d'un grave déficit énergétique qui mine ses forces créatrices.

18. En un mot, la situation de l'Argentine est celle de cette catégorie de pays où la révolution technologique n'a pas fait sentir pleinement ses effets et qui se trouvent en retard à une époque où le rythme d'accélération est vertigineux. Nul ne peut nier que nous vivons en une époque d'industrialisation rapide et de mécanisation intensive. Cela place les pays retardataires devant la terrible nécessité de se mettre à l'unisson de l'époque s'ils ne veulent pas devenir des colonies de pays déjà industrialisés. La situation résulte du développement simultané de la technique industrielle et des organismes industriels de grande envergure.

19. Il faut noter, en y insistant, que l'état de dépendance économique ne nuit pas seulement aux pays qui en souffrent mais à l'humanité tout entière; celle-ci est la principale victime des déséquilibres entre les peuples à une époque où les maux et leurs conséquences se font sentir aux antipodes de la manière la plus inattendue.

20. La République Argentine expose ainsi en toute clarté sa situation actuelle, mais elle ne cache pas non plus quelle attitude sera la sienne afin de faire face à ses difficultés et de les surmonter. Nous ne croyons pas à la possibilité d'un développement autarcique. L'histoire n'en connaît pas d'exemple, et entretenir pareille idée à notre époque n'aurait pas de sens. Nous croyons fermement que l'épargne nationale doit être développée par tous les moyens, et même comme indice de valeurs morales. Mais nous comprenons également que la collaboration du capital étranger est une condition nécessaire pour entreprendre la tâche d'expansion et de développement que nous nous sommes fixée.

21. Notre pays a absolument besoin d'accroître son indice de formation de capital et, en conséquence, il offre les meilleures garanties à tous ceux qui sont disposés à coopérer dans de bonnes intentions à une œuvre avantageuse pour les deux parties. Maintenant que l'ordre constitutionnel est rétabli, nous comprenons qu'une politique prudente en matière fiscale, une stabilité sociale assurée, un respect scrupuleux du système de droit en vigueur, de fermes garanties contre les expropriations injustifiées et contre une politique restrictive arbitraire en matière de transfert des bénéfices à

l'extérieur sont des conditions fondamentales de la collaboration dont nous avons besoin.

22. On trouve aujourd'hui en Argentine l'état d'esprit qui peut rendre possible la vaste entreprise amorcée et lui imprimer le rythme de véritable mobilisation qu'exigent les circonstances actuelles. On a lutté avec succès contre deux tendances qui avaient eu longtemps cours et avaient freiné constamment toute tentative vraiment sérieuse d'émancipation nationale. En premier lieu, la prétendue doctrine de la division internationale du travail, qui assignait depuis longtemps pour seule mission à notre pays de fournir aux pays dirigeants de l'économie mondiale des matières premières à bas prix en échange de produits manufacturés à des prix élevés. En deuxième lieu, une attitude qui, invoquant fausement la cause populaire et juste de la défense du patrimoine national, aboutissait en définitive à favoriser le maintien d'un *statu quo* de dépendance et de stagnation.

23. Notre pays s'est maintenant défait de ces attitudes. Il existe une conscience nationale véritable et authentique qui voit très clairement les objectifs à atteindre. C'est en se fondant sur elle que notre gouvernement a entrepris, en quelques mois et avec résolution, une vigoureuse politique de développement. Tel est le sens de la bataille du pétrole récemment engagée et qui est la première grande lutte que livre notre pays pour accomplir sa destinée. Elle consiste à redoubler d'efforts pour exploiter pleinement les richesses minérales de notre sous-sol et parvenir ainsi à la solution de nos problèmes en matière d'énergie. Le pétrole et le charbon qui se trouvent en quantités énormes dans les entrailles de notre sol sont aujourd'hui prêts à prendre place dans la production mondiale et sur le marché de tous les pays, grâce au concours de capitaux auxquels l'Argentine offre des conditions particulièrement attrayantes.

24. Les engagements internationaux assumés par les gouvernements antérieurs ont été et seront scrupuleusement respectés. Ce fait a été démontré en quelques mois de gouvernement et il constitue la preuve de la maturité d'un pays qui a pleinement conscience de la gravité de ses obligations internationales.

25. Tel est, dans ses grandes lignes, l'état d'esprit avec lequel l'Argentine entreprend la grande mobilisation qui favorisera son développement. Cette mobilisation est analogue à celle qu'en d'autres temps et sous d'autres latitudes ont entreprise les courageux pionniers qui ont jeté les bases des grandes puissances d'aujourd'hui. Les résultats déjà obtenus montrent sans équivoque que notre pays a déjà dépassé le stade des déclarations et qu'il est résolu à ne pas perdre un seul jour dans la grande lutte pour sa libération et sa grandeur.

26. Pleinement conscients de nos forces et de nos possibilités, nous sommes également conscients de nos difficultés. Le tableau simple et franc que j'ai fait de la situation de mon pays montre clairement déjà que, pour porter ses fruits, l'effort de notre peuple ne doit pas rester isolé, mais doit s'associer à celui d'autres pays qui se trouvent dans la même situation que le mien, et avant tout à celui des républiques sœurs du continent américain.

27. J'ai déjà fait allusion à notre situation particulière de pays américain. Nous réaffirmons maintenant la fraternité de tous les pays du continent sans exclusion, mais cette fraternité, qui va d'un pôle à l'autre, ne nous dissimule pas le fait que certains de ces pays ont atteint un degré de développement sans précédent

dans l'histoire, alors que d'autres, en dépit de leurs richesses naturelles et humaines, demeurent des pays arriérés et en stagnation. Notre propre exemple et celui d'autres pays de l'Amérique latine montrent à quel point l'action est difficile dans l'isolement et combien sont vulnérables les économies à base non diversifiée. C'est pourquoi les premières paroles de toute déclaration latino-américaine doivent s'adresser aux autres peuples qui partagent comme nous un héritage de civilisation qui a rendu possible notre existence en tant que nations.

28. Par un privilège rare, les nations d'Amérique latine constituent peut-être le seul groupe de nations que, dans l'histoire, on ait pu qualifier à juste titre de nations sœurs. Chacune d'entre elles a, sans aucun doute, une authentique personnalité nationale résultant d'une structure spirituelle propre et d'un caractère particulier. Mais elles sont unies, depuis qu'elles ont vu le jour, par les liens les plus étroits qui aient jamais uni des peuples sur terre. C'est parce que les nations d'Amérique latine sont nées presque en même temps. Elles sont héritières d'une même tradition, filles d'une même race, adeptes d'une même religion. Tous les liens que l'on invoque d'ordinaire pour définir une nationalité unissent étroitement nos pays, bien que chacun d'eux ait décidé d'entreprendre indépendamment sa propre expérience de vie collective.

29. En raison de cette décision irrévocable ainsi que de cette unité originaire fondamentale, le moment est venu, à partir du respect scrupuleux de l'unité nationale qui est le fondement du droit international, de nous lancer avec décision dans une action commune pour rendre nos économies complémentaires en dépit des barrières, souvent plus apparentes que réelles et dans bien des cas étrangères à nous-mêmes, qui entravent nos efforts pour la solution collective de nos problèmes communs.

30. L'Amérique latine est aujourd'hui un facteur important dans le concert des nations et elle aspire à devenir un facteur décisif. Elle possède, pour cela, les ressources les plus vastes qui se puissent rencontrer en quelque partie du monde que ce soit. De ses régions tropicales du nord à ses latitudes les plus australes, elle offre de riches prairies couvertes de troupeaux, d'énormes richesses minérales, de puissantes sources d'énergie. On peut dire enfin qu'entre tous les continents elle est celui qui offre les plus grandes possibilités pour un accroissement de population qui ne risque pas d'engendrer la surpopulation.

31. Les maux dont souffre l'Argentine et que j'ai signalés sont ceux-là mêmes qui freinent le progrès de toute cette magnifique Amérique en puissance et ils ne peuvent être surmontés que par une action commune de nos pays. Cette action aura également une influence décisive sur le développement et l'intégration nationale de chacun d'eux. Bref, il s'agit d'envisager des solutions communes pour des problèmes communs. Nous avons besoin de nous défendre mutuellement sur les marchés mondiaux et nous avons besoin de courage et de décision pour régler nos propres relations mutuelles, en ne recourant qu'à des moyens pacifiques pour la solution des controverses que provoquent nos petits problèmes de frontière; nous devons nous aider mutuellement pour libérer complètement nos économies des entraves qui empêchent leur développement. Dans le respect jamais démenti de chacune de nos entités juridiques et politiques, qui a écarté de notre esprit toute prétention à l'hégémonie ou à la prépondérance, nous de-

vons entreprendre un vaste plan intelligemment agencé, qui permette l'expansion des unités nationales sur notre grand continent.

32. Justement parce que nos buts sont ambitieux, nos méthodes doivent être sages, simples, précises et concrètes. Les efforts qui tendent à créer un marché commun latino-américain doivent se fonder sur des accords successifs entre nos pays qui nous permettent de surmonter peu à peu les difficultés apparentes ou réelles, et de nous rapprocher ainsi avec réalisme du but visé. Ce but ne pourrait jamais être atteint par de simples déclarations ni par des constructions doctrinaires.

33. On ne peut ignorer, et je crois même devoir le souligner, que la conjoncture toujours mouvante de l'économie internationale pose en ce moment même un certain nombre de questions qui, liées à la situation que je viens de décrire, auront une grande importance dans un avenir immédiat. L'économie européenne paraît traverser sa première phase de stagnation après le mouvement continu d'expansion qu'elle a connu depuis le début de l'après-guerre.

34. L'évolution qui se produit depuis peu aux Etats-Unis a sur l'économie internationale des effets différents de ceux que les expériences antérieures permettaient de prévoir. En même temps, la chute marquée des prix des produits de base, dont j'ai déjà parlé, entraîne pour le commerce international des conséquences bien connues dont les plus graves se font sentir sur les pays en voie de développement qui sont traditionnellement exportateurs de ces produits.

35. Dans les mois à venir, à l'Assemblée et dans d'autres importantes réunions internationales et régionales, vont être examinés des problèmes et des propositions d'une grande portée pour l'évolution de l'économie mondiale. Je songe en particulier aux questions qui vont être abordées par la prochaine conférence du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement à New-Delhi et aux réunions régionales des pays de l'Amérique latine et du Commonwealth, et plus spécialement, en ce qui concerne l'Assemblée générale, à la décision, que l'on peut déjà prévoir, d'établir un Fonds spécial pour le développement économique.

36. Ce bref tableau que j'ai fait montre la nécessité de coordonner les initiatives et les plans. La délégation argentine désire, par mon intermédiaire, exposer à ce sujet quelques-uns des points de vue fondamentaux du Gouvernement argentin. Je tiens à signaler, tout d'abord, la nécessité de donner à la coopération économique internationale un sens réaliste et la plus grande souplesse. Dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, nous croyons indispensable que le Conseil économique et social assume la responsabilité qui revient au grand organe consultatif qu'il est. C'est pourquoi nous espérons qu'avec la coopération des Etats Membres le Secrétaire général s'efforcera de décharger le Conseil économique et social de toutes les tâches de peu d'importance, afin de lui permettre de jouer le rôle actif et efficace que lui assigne la Charte.

37. Sans entrer dans l'examen détaillé des autres aspects de la coopération économique internationale, qui seront examinés dans les organes techniques et régionaux compétents, je tiens à insister sur un aspect de cette coopération qui est, à notre avis, essentiel si l'on veut assurer le développement économique des pays moins avancés. L'expérience de l'après-guerre montre que la quasi-totalité des efforts de coopération en vue du développement économique ont eu pour but l'octroi d'une aide financière et d'une assistance technique,

ainsi que l'expansion du commerce international. Tout en reconnaissant la nécessité de maintenir, et même d'accroître si possible, les efforts dans ce sens, le Gouvernement argentin estime qu'il convient de mettre sur le même plan une action concertée et intensive visant à surmonter ce qui, à son avis, constitue l'un des obstacles les plus sérieux au développement économique des pays sous-développés. Je veux parler de la nécessité de prévoir la formation d'équipes de techniciens et d'experts ressortissants de ces pays, qui non seulement permettraient à ces derniers de réaliser en commun des projets de développement, mais fourniraient tant au secteur public qu'au secteur privé des cadres de dirigeants capables d'entreprendre avec succès les lourdes tâches du développement économique national.

38. Nous pouvons dire déjà que nous appuierons devant les organes pertinents l'affectation d'une fraction importante des ressources prévues pour la coopération technique internationale à la création d'institutions permanentes de formation et de recherche dans les pays sous-développés.

39. Ma délégation doit enfin exprimer la profonde satisfaction du Gouvernement argentin pour l'établissement définitif de la Commission du commerce international des produits de base, qui permet à l'Organisation des Nations Unies de disposer d'un organe approprié pour la discussion de l'un des problèmes les plus délicats de l'économie mondiale.

40. Je désire profiter de ma présence dans ce grand forum qu'est l'Assemblée générale des Nations Unies pour communiquer le message de l'Argentine en tant que pays américain. Mon pays réunit maintenant les conditions qui rendent possible une politique de redressement et de progrès national; il a une foi profonde dans ses destinées, il garantit les droits des particuliers par une sécurité juridique complète et son économie est dirigée dans l'intérêt national. Ce sont là les trois principes pour lesquels luttent les jeunes pays américains dans le grand combat mené pour leur développement, principes qu'ils proclament devant le monde entier, assurés que de leur victoire dépend en grande partie la stabilité de l'avenir, car, de même que la grandeur de chaque pays américain est une condition de la grandeur des autres, la grandeur de l'Amérique est une condition de la sécurité et de la paix du monde. Les pays de l'Amérique latine savent que leur situation est la même que celle d'autres pays du monde et que le sous-développement, la faiblesse, le découragement et le retard existent en d'autres parties du globe, appelés, certains d'entre eux plus récemment que nous-mêmes, à jouer un rôle dans le concert des nations et l'effort pour le progrès.

41. Nos pays, qui se sentent les héritiers de la civilisation occidentale et ne méconnaissent pas leur dette immense à l'égard des vieux pays d'Europe qui leur ont légué la race, la culture, la langue et la foi, se sentent solidaires des peuples pour lesquels a sonné l'heure de l'éveil national et ils s'identifient à leurs aspirations et à leurs luttes. Nous comprenons que l'idéal de libération nationale et de progrès n'est pas à réaliser uniquement sur notre continent et nous pensons que les grandes puissances ont le devoir, et il y va d'ailleurs de leur propre intérêt, de répandre le progrès matériel dans le monde entier comme elles y ont répandu les idées libératrices issues de leur culture.

42. Nous espérons que le développement des pays d'Amérique latine sera particulièrement rapide, car nous sommes convaincus que, si les pays d'Amérique

latine demeuraient en retard dans leur expansion économique, il risquerait de se produire entre les grands systèmes mondiaux un déséquilibre dont les conséquences seraient fatales pour la cause de la paix et de la liberté dans le monde.

43. J'ai tenu à parler des problèmes de mon pays d'une manière franche et directe. J'ai dit pourquoi. Mon pays est convaincu que cette attitude est la plus conforme à l'esprit et au but de l'Organisation des Nations Unies qui, par la charte, s'est engagée à lutter pour le droit et pour le progrès des peuples. J'ai voulu donner une image simple et sincère de la situation de mon pays, qui aspire à jouer un grand rôle au service de l'humanité.

44. A cette heure où, une fois de plus, apparaissent des nuages menaçants, les pays qui, comme le mien, parviennent à une maturité prometteuse et se préparent pacifiquement à lutter pour la paix offrent généreusement l'aide qu'un brillant avenir leur permettra d'apporter à tous ceux qui souffrent sous le poids du découragement, de l'adversité et de la crainte de l'avenir.

45. M. HERRERA BAEZ (République Dominicaine) [*traduit de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous exprimer les plus cordiales félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de la treizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'universalité de votre culture, votre expérience des travaux de l'Organisation et votre dévouement sans réserve aux nobles causes que nous défendons ici justifient pleinement votre élection et nous donnent l'assurance que la direction des débats est en de bonnes mains.

46. La République Dominicaine réaffirme sa foi en l'Organisation des Nations Unies et participera aux débats de la treizième session de l'Assemblée générale en unissant ses efforts à ceux des Etats qui essaient sincèrement de trouver, en appliquant les principes et méthodes préconisés par l'Organisation, la meilleure façon de résoudre les problèmes pressants qui, dans la conjoncture actuelle, affectent la paix, la sécurité et le bien-être de la communauté internationale.

47. Mon gouvernement croit fermement au principe fondamental de l'Organisation qu'il a aidé à fonder, en tant que membre originaire de la grande coalition formée le 1er janvier 1941, alors que se déroulait, sur les champs de bataille d'Europe et d'Orient, la lutte pour le principe de la liberté et de l'indépendance des pays qui se débattaient aujourd'hui au milieu des angoisses et des dangers de la guerre froide.

48. La politique suivie par la République Dominicaine en ce qui concerne l'Organisation des Nations Unies a consisté en actes qui font du gouvernement de mon pays l'un de ceux qui prêtent à l'Organisation l'appui le plus efficace, comme l'atteste la coopération de la République Dominicaine aux plans de sécurité collective de l'Organisation et particulièrement à ceux de ses plans qu'inspire un souci de solidarité humaine — programme d'aide aux réfugiés, programme de secours à l'enfance, programme d'assistance technique — pour lesquels la République Dominicaine a fourni des contributions avec une générosité et une régularité devenues proverbiales.

49. La période comprise entre la douzième et la treizième session de l'Assemblée générale a été l'un des moments les plus inquiétants de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. Les forces envahissantes du communisme international, se heurtant à la politique d'endiguement des puissances occidentales, ont recouru de nouveau à une stratégie que l'on peut comparer au

flux et au reflux de la mer, car elle en a l'effet sournoisement destructeur, et qui met en péril la paix et la sécurité internationales.

50. Nous avons assisté à un échange de lettres également récriminatoires qui a contribué à faire ressortir le contraste entre les positions en présence; nous avons vu formuler des accusations qu'on refuse d'étayer par le moindre éclaircissement et vu utiliser de vieux artifices et subterfuges qui reposent, semble-t-il, sur l'idée que les grandes foules humaines qui sont témoins de ce déplorable état de choses ont la mémoire courte. Ce spectacle des échecs de diplomatie est la preuve que la politique des alliances régionales conclues conformément aux dispositions de la Charte doit être maintenue à son plus haut degré d'efficacité dans l'unité de pensée et d'action.

51. Quelle doit être la signification intrinsèque de ces groupements visant à assurer la sécurité collective? Les alliances ne sont pas uniquement fondées sur un réseau de bases militaires et un échange d'équipement et de matériel. Il est d'importance primordiale de tenir compte des considérations spirituelles qu'elles impliquent, car, en définitive, ce sont ces considérations qui constituent le principe actif de leur solidité. Alliance signifie respect mutuel, amitié sincère, volonté d'entraide loyale, compréhension profonde entre les parties qui échangent leurs ressources et leurs forces.

52. Mais le conflit des idéologies qui a marqué les relations internationales au cours de la période dont je viens de parler n'a pas consisté seulement en une lutte acharnée sur le front diplomatique. Les grandes différences de niveau de développement économique qui existent dans le monde à l'heure actuelle ont offert au communisme international un vaste champ de pénétration idéologique et politique, et des possibilités de concurrence si lourdes de conséquences pour l'avenir qu'il est impérieux de déployer des efforts concertés plus énergiques pour faire disparaître ces différences et lutter contre la misère, l'ignorance et la maladie en suivant les seuls principes qui soient acceptables, c'est-à-dire ceux qui sont énoncés au début du Chapitre IX de la Charte.

53. La coopération économique et sociale ne peut être un instrument de pénétration politique ni faciliter l'intervention dans les affaires des Etats. Elle doit avoir pour seule fin celle qui est définie dans la Charte, selon laquelle le progrès social et le relèvement des niveaux de vie doivent se faire dans une liberté plus grande, et la création des conditions de stabilité nécessaires pour assurer des relations pacifiques et amicales doit être fondée sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes.

54. La nécessité impérieuse qui s'impose aux pays sous-développés de mobiliser les ressources en capital et les connaissances techniques, et de créer des conditions sans cesse plus favorables aux échanges internationaux de biens et de services, pour améliorer leur situation économique et sociale, place le continent américain en face d'une option des plus angoissantes dont les hommes d'Etat américains ne peuvent manquer de se préoccuper. Il s'agit, ou bien de céder aux forces qui essaient d'attirer l'économie américaine dans l'orbite d'une politique économique inspirée par les principes du matérialisme dialectique et de la lutte des classes, transposée sur le plan des relations internationales, avec toutes les conséquences imprévisibles que pourrait entraîner une orientation progressive dans cette voie, ou bien d'accepter le défi et de créer en Amérique des institutions économiques et sociales parallèles à celles qui

servent à assurer la sécurité collective contre l'agression et le règlement pacifique des conflits internationaux.

55. Nous partageons la conviction de ceux qui croient que les pays d'Amérique possèdent les ressources morales et matérielles nécessaires pour offrir au monde, en s'inspirant de leurs traditions issues de la pensée chrétienne de l'Occident, l'exemple le plus extraordinaire de coopération internationale pour la réalisation des fins définies au Chapitre IX de la Charte.

56. Nous sommes en présence, je le répète, d'un véritable défi lancé à la solidarité interaméricaine. Aux conférences que nous avons tenues à La Havane en 1928¹, à Montevideo en 1933² et à Buenos-Aires en 1936³, nous avons triomphé de fâcheuses hésitations, qui troublaient l'atmosphère politique du continent, condamné certaines pratiques incompatibles avec les principes de l'indépendance et de la souveraineté des États et avons réitéré le principe de la non-intervention. Plus tard, aux conférences tenues à Pétopolis en 1947⁴ et à Bogota en 1948⁵, nous avons adopté un système de sécurité collective et de règlement pacifique des différends qui est un exemple pour le monde. Le moment est venu d'aller au-delà des formules grandiloquentes et de réserves contraires à la coopération économique et sociale que nous prétendons défendre, d'effacer les échecs qui ont marqué la préparation de l'accord économique infructueux de Bogota, la réunion des ministres des finances de 1954 et la Conférence économique de Buenos-Aires de 1957⁶, et de créer un système efficace de coopération économique et sociale.

57. La République Dominicaine partage entièrement les inquiétudes qui règnent sur le continent américain et qui font que la solution des grands problèmes économiques et sociaux du continent est au premier plan des préoccupations de l'opinion publique. Avec un territoire de 48.442 kilomètres carrés et une population de 2.698.126 habitants, la République Dominicaine offre, grâce au mouvement de rénovation politique, économique et social lancé en 1930 par le général Trujillo, l'exemple d'un pays qui accomplit pleinement ses destinées dans le cadre de la communauté internationale américaine.

58. Il y a 28 ans, la République Dominicaine offrait le spectacle d'un niveau extrêmement bas de développement économique et social. Notre pays a souffert, dans ses œuvres vives, de convulsions qui rendaient impossible toute œuvre de civilisation et de culture et qui nous écartaient du concert des nations civilisées.

59. Au début du siècle, il devint évident que nous devions vaincre l'inertie qui paralysait depuis longtemps nos forces sociales et entreprendre un programme de relèvement national. Nous devions faire une réalité des principes de nos constitutions qui définissaient la République Dominicaine comme un État démocratique et représentatif, fondé sur la souveraineté du peuple et l'exercice de certains droits fondamentaux de la personne humaine.

60. Jusqu'en 1930, l'histoire de notre pays n'a fait que refléter une contradiction entre les principes régissant nos institutions et les réalités économiques et

sociales. Dans de telles conditions, nous ne pouvions pas être un facteur de coopération internationale. Les limites de notre territoire national n'étaient pas fixées, car l'ancien problème des frontières n'était pas encore résolu. Nos finances étaient dans un état si précaire qu'il a conduit à la banqueroute et à une diminution de notre souveraineté. Notre population était décimée par des maladies endémiques qui sapaient sa capacité de production, privée des moyens les plus élémentaires d'instruction et de culture, condamnée à une existence difficile dans une économie primitive. Toute œuvre de relèvement du pays supposait un effort sans précédent: il fallait donner une réalité à une société fantôme et à un État pratiquement inexistant.

61. Les limites de notre territoire ont été enfin fixées par le Protocole de 1936 sur les frontières et le progrès réalisé dans les domaines économique, social et culturel par les autorités qui se sont succédé dans mon pays, sous une seule et même direction politique, a permis d'enregistrer les résultats positifs suivants. En 1930, le budget de la santé publique ne dépassait pas 160.000 dollars. Aujourd'hui, ce département essentiel a un budget de 8.062.000 dollars, c'est-à-dire que les crédits ont été multipliés par plus de 50. Alors qu'en 1930 on comptait 8 hôpitaux et 400 lits, il existe aujourd'hui 51 hôpitaux et 7.000 lits, et certains de ces hôpitaux ont une capacité supérieure à celle qu'avait l'ensemble des hôpitaux du pays en 1930. L'exécution du programme d'éradication du paludisme, en vue de laquelle on a mobilisé des moyens sanitaires sans précédent dans notre histoire, atteint une phase décisive.

62. Notre politique sociale de protection des classes laborieuses se traduit non seulement par notre adhésion aux conventions les plus importantes de l'Organisation internationale du Travail, mais par l'incorporation, dans notre législation du travail, des normes prescrites par ces conventions. On améliore actuellement la législation relative au salaire minimum, conformément à un plan recommandé par des experts du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies. Ce plan vise à favoriser l'élévation progressive des salaires des catégories de travailleurs les moins bien rétribués en tenant compte du taux d'accroissement de l'activité économique du pays, afin qu'il ne puisse se produire de poussées inflationnistes ou de perturbations qui rendraient non rentable le fonctionnement des entreprises. Parmi les progrès les plus marquants réalisés en matière de sécurité sociale, il convient de citer la loi rendant obligatoire l'assurance-vie pour tous les fonctionnaires et employés publics dont le traitement est inférieur à 400 dollars par mois.

63. Parmi les traits originaux de notre législation de protection des nécessiteux, on peut citer la loi No 4107, promulguée en 1955, en vertu de laquelle l'État accorde une allocation aux enfants nécessiteux des détenus d'établissements pénitentiaires.

64. Ce que fait la République Dominicaine dans le domaine de l'enseignement public montre l'importance que le gouvernement attache à l'instruction de la population. Pour donner une idée du développement atteint par l'enseignement dans la République Dominicaine ces dernières années, il suffit de signaler que, si la population a doublé depuis 22 ans, les effectifs scolaires ont été multipliés par 11; ils atteignent 491.158 élèves dans les écoles primaires rurales et urbaines, 10.080 élèves dans les établissements d'enseignement secondaire, 21.000 dans les établissements d'enseignement professionnel et 4.034 dans notre université. Cette œuvre est couronnée par la campagne Trujillo d'alphabétisation

¹ Sixième Conférence internationale américaine.

² Septième Conférence internationale américaine.

³ Conférence interaméricaine pour le maintien de la paix.

⁴ Conférence interaméricaine de défense.

⁵ Neuvième Conférence internationale américaine.

⁶ Première Conférence économique de l'Organisation des États américains.

générale, dont l'efficacité est démontrée par le fait que l'indice d'analphabétisme, qui atteignait 56,80 pour 100 en 1950, est tombé actuellement à 33,9 pour 100. Pour toutes ces raisons, M. Barón Castro a pu déclarer au nom du Conseil exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, lors du troisième Congrès ibéro-américain de l'enseignement qui a eu lieu à Ciudad-Trujillo en janvier 1957, que l'analphabétisme avait déchu vertigineusement dans la République Dominicaine. Le budget de l'enseignement public de la République Dominicaine s'élève cette année à plus de 11 millions de dollars, montant qui est supérieur à celui de l'ensemble du budget du pays jusqu'en 1936.

65. La production agricole et le développement industriel de la République Dominicaine permettent de se faire une idée de son développement économique. Grâce au développement de l'agriculture et de l'industrie, le revenu par habitant est passé de 174 dollars à 229,1 dollars en 1957. Ce résultat a été obtenu par une expansion de l'agriculture si extraordinaire que la valeur de la production destinée à l'exportation, qui ne dépassait pas 15 millions de dollars en 1935, a atteint 161 millions de dollars en 1957, chiffre record enregistré dans notre pays.

66. Dans le domaine industriel, grâce à la politique d'expansion suivie par notre gouvernement, le nombre d'entreprises a atteint 2.993 en 1957, avec un capital de plus de 206 millions de dollars. La politique de développement économique repose sur l'octroi de garanties absolues pour les investissements de capitaux nationaux ou étrangers.

67. L'électrification du pays a progressé de façon extraordinaire depuis que la production d'énergie électrique a été nationalisée. Cette nationalisation a entraîné pour l'Etat une dépense de 13 millions de dollars. De 1947 à 1956, la consommation d'électricité a augmenté de 232 millions de kilowattheures; pendant la seule année 1955-1956, elle s'est accrue de 37.300.000 kilowattheures.

68. Un des travaux les plus importants entrepris actuellement par l'Etat pour intensifier l'électrification du pays et améliorer l'irrigation, qui a favorisé le développement de l'agriculture, est la construction du barrage de Tavera qui, une fois terminé, aura une capacité de 150 millions de mètres cubes et permettra d'irriguer 31.400 hectares. La construction est financée par des capitaux de source exclusivement nationale.

69. Cette mobilisation des ressources naturelles et du travail pour l'amélioration constante du niveau du développement économique et social du pays est couronnée par le plan quinquennal du gouvernement, mis en route le 16 août 1958, et au titre duquel seront investis quelque 650 millions de dollars pour des travaux de développement économique et de progrès de la santé et de l'enseignement.

70. Etant donné que l'économie de la République Dominicaine est essentiellement orientée vers l'exportation, le rythme de son développement est intimement lié à l'existence de conditions favorables aux échanges. Le Gouvernement de la République Dominicaine participera dans un esprit de coopération entière à la discussion des différents points qui ont été proposés pour le programme intitulé "Opération panaméricaine", mais il a estimé que le programme doit être élargi et qu'il convient de supprimer certaines mesures de restriction qui placent dans une situation défavorable, sur le marché des Etats-Unis, le produit d'exportation le plus important de la République Dominicaine. Mon gou-

vernement estime que les mesures de contingentement discriminatoires doivent être supprimées. C'est là un problème qui intéresse non seulement la République Dominicaine, mais la majeure partie des pays américains exportateurs de produits primaires agricoles ou minéraux, et son étude doit, par conséquent, faire partie de tout programme visant à réaliser une véritable solidarité économique entre les pays américains.

71. La délégation de la République Dominicaine formule les vœux les plus sincères pour que l'Organisation des Nations Unies continue à répondre aux espoirs que l'humanité a mis en elle. Elle souhaite qu'au cours de cette session l'Assemblée générale contribue de façon positive au relâchement des tensions internationales et que ses membres, même ceux pour qui les relations internationales sont un processus dialectique, parviennent à comprendre que la plus absurde des contradictions, que chacun d'entre eux a le devoir de faire disparaître, est la situation paradoxale dans laquelle se trouve aujourd'hui le monde: l'interdépendance y est de plus en plus étroite, mais il est divisé par la méfiance, par des antagonismes et par des rivalités, alors qu'il devrait employer son énergie à élever le niveau de vie de tous les peuples.

72. M. AIKEN (Irlande) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je tiens, tout d'abord, à vous féliciter de votre élection et à vous souhaiter le maximum de succès dans l'exercice de vos fonctions.

73. La discussion générale à laquelle l'Assemblée procède chaque année est pour nous le meilleur moyen de dresser le bilan de la situation et de déterminer les perspectives qui s'offrent à la civilisation humaine dans une année donnée. L'objet de ces débats, bien qu'il ne soit pas formellement inscrit à l'ordre du jour, est, en substance, toujours le même: que peut faire, que peut recommander l'Assemblée pour servir au mieux la cause de la paix dans les circonstances actuelles? Comment consacrer les ressources et l'intelligence de l'humanité non plus aux préparatifs de guerre mais au progrès économique et social? Comment orienter le cours de l'histoire non plus vers la mort mais vers la vie?

74. A notre sens, il ne fait guère de doute que les grandes puissances disposent déjà, ou sont sur le point de disposer, de ressources militaires suffisantes pour se détruire elles-mêmes et nous détruire tous. Il ne fait guère de doute non plus que, si une guerre générale éclate pour une raison quelconque, si bonne ou si mauvaise soit-elle, elle n'aboutira ni à démocratiser ni à communiser le monde; elle l'anéantira. Il s'agit donc pour nous de maîtriser les forces de destruction dont nous disposons et de nous prémunir contre l'anéantissement et l'anarchie tout en cultivant et en perfectionnant l'art de vivre en paix et de mettre en commun nos talents et nos ressources pour le bien général.

75. Je suis depuis longtemps convaincu, et je pense que la plupart des représentants partagent ma conviction, que le règne du droit dans le monde est d'autant plus indispensable que les armes modernes sont dotées d'une puissance destructrice plus grande. Depuis l'origine des temps, au fur et à mesure que les armes causaient des ravages de plus en plus terribles, des hommes raisonnables ont demandé que le droit ait un champ d'application de plus en plus large.

76. Quand un homme pouvait s'enfermer dans sa caverne et protéger la vie de sa famille à l'aide de sa massue, il pouvait être son propre législateur. Aujourd'hui, alors que la puissance des armes risque de détruire ou de mutiler tous les peuples de la terre, nous

devons tous chercher les moyens d'édifier, sous la menace de la bombe atomique, un ordre universel où nos différends seront résolus par une autorité unanimement reconnue, autorité dont les décisions seront exécutées par une force internationale; en un mot il s'agit de maintenir une *pax atomica* tandis que nous édifions une *pax mundi*.

77. Il serait présomptueux de s'attendre à un avènement miraculeux de la paix. Il faut, pour instaurer une paix durable, non seulement faire preuve de beaucoup de sagesse et de talent et respecter les droits et les intérêts de tous les peuples, grands et petits, mais montrer par-dessus tout de la patience, de la tolérance et de la charité.

78. Il nous semble que, malgré les opinions émises au sujet des mobiles et des intentions des gouvernements, tous les peuples du monde souhaitent sincèrement une paix juste et durable. Je suis personnellement convaincu que tous les gouvernements préfèrent cette paix au profit qu'ils pourraient retirer d'une guerre générale. Car ceux des vainqueurs qui survivront ne régneront que sur les vestiges d'une civilisation en ruines.

79. Nous désirons tous le désarmement nucléaire total mais nous nous heurtons à une réalité terrible: au stade actuel de notre évolution politique, il serait tout à fait vain de croire que le désarmement aura lieu dans un avenir très proche. Même si nous avions abouti à un accord de principe, nous ne disposerions, que je sache, d'aucun moyen technique qui nous assure que toutes les armes nucléaires et tous les éléments qui entrent dans leur composition sont effectivement détruits. Et, puisqu'un très petit nombre de ces armes peut suffire à engendrer le chaos, il nous semble que, tant qu'il n'existera pas de contrôle efficace, tant qu'il ne sera pas absolument incontestable que les grandes puissances n'ont pas besoin de ces armes pour se défendre, nous ne pouvons pas espérer arriver à un accord sur un désarmement nucléaire total. Tout ce que nous pouvons espérer, pour le moment du moins, c'est d'être parvenus ou d'être sur le point de parvenir au stade où les grandes puissances se tiendront l'une l'autre en échec dans le domaine nucléaire, où la tension mutuelle engendrera un équilibre durable et où chacune d'entre elles saura parfaitement qu'aucun pays ne peut déclencher une guerre générale sans avoir la certitude d'être lui-même anéanti.

80. Bien entendu, je ne veux pas dire par là — j'y reviendrai du reste tout à l'heure — que, dans ces conditions, les grandes puissances ne peuvent pas utilement conclure des accords tendant à limiter la course aux armements nucléaires. Nous enregistrons au contraire avec une profonde satisfaction les progrès récemment accomplis dans la voie d'un accord sur l'arrêt des essais nucléaires, et nous espérons que des progrès analogues seront accomplis prochainement en ce qui concerne le contrôle de la production des armes nucléaires. Mais, même dans ce cas, nous devons vivre, de nombreuses années encore, sous la menace d'un énorme potentiel de destruction. Le but final de ceux qui œuvrent pour la paix est, bien entendu, de supprimer cette menace par un accord mutuel; mais le but immédiat doit être de rendre moins probable l'application de cette menace.

81. Il sera d'autant plus difficile de prévenir une guerre que les puissances disposant d'armes nucléaires seront plus nombreuses. Nous n'avons pas le droit de minimiser le danger. Il serait tragique qu'au moment même où les grandes puissances semblent prêtes à arrêter les expériences nucléaires, des puissances de

moindre importance entreprennent des essais ou commencent même peut-être à utiliser ces armes terribles. Il existe, entre petites puissances, des antagonismes si violents que l'un ou l'autre camp n'hésiterait peut-être pas à faire usage des armes en question.

82. Nous croyons donc qu'il est de l'intérêt des membres du "club atomique" — les Etats-Unis, l'Union soviétique, le Royaume-Uni et la France — et de notre intérêt à tous, de ne pas modifier sa composition actuelle. Il nous paraîtrait indispensable que l'on commence par conclure un accord international à cet effet; en outre, aucun Etat non membre du club ne devrait pouvoir fabriquer, acheter, recevoir ou posséder des armes nucléaires. Dans l'intérêt de la paix, nous devrions tous considérer cette obligation comme permanente. Nous reconnaissons que cette proposition exige un sacrifice beaucoup plus considérable de la part des grandes puissances qui ne disposent pas d'armes nucléaires que de la part des petits pays. Toutefois, il est un critère qui doit nous permettre de déterminer notre politique: demandons-nous si, au cas où une guerre éclaterait, nous ne regretterions pas de n'avoir pas su consentir les sacrifices qui auraient peut-être permis de l'éviter. Du reste, le sort des membres du "club atomique" n'est pas, non plus, entièrement enviable. Ils ont l'effrayante responsabilité de prendre les mesures de sécurité qu'imposent des armes qui, avec leur volume moindre, deviennent si dangereusement maniables. Leur tâche sera d'autant plus aisée qu'ils consentiront plus vite à arrêter la fabrication de ces armes.

83. Je voudrais souligner que, si l'Assemblée envisageait, dans les circonstances actuelles, de reconnaître à certaines puissances un statut privilégié leur accordant le monopole des armes nucléaires, ces puissances devraient s'engager à ne fournir leurs armes à aucun autre pays. Je les conjure de ne pas répandre ces armes dans le monde.

84. Après avoir obtenu cet engagement, l'Assemblée générale pourrait adopter une résolution invitant tous les autres Etats à s'abstenir de fabriquer ou d'acquérir des armes nucléaires. Cette résolution pourrait être suivie d'une convention par laquelle ces Etats s'engageraient non seulement à renoncer aux armes nucléaires mais à accepter un contrôle de l'Organisation des Nations Unies sur l'utilisation qu'ils feraient de l'énergie atomique à des fins pacifiques. En vertu de dispositions spéciales, les Etats non membres de l'Organisation devraient évidemment pouvoir adhérer à une convention. On sait que, parmi ces Etats, il en est dont la superficie et les ressources industrielles sont très importantes et dont la coopération serait indispensable à l'extension d'un programme efficace tendant à limiter l'utilisation de l'énergie nucléaire.

85. Loin d'être une mesure de précaution purement négative, la limitation de l'utilisation de l'énergie nucléaire serait une mesure positive étroitement liée aux impérieuses exigences politiques de la paix.

86. La menace la plus grave qui pèse sur le maintien d'une paix durable, durant cette période où les grandes puissances nucléaires se tiennent l'une l'autre en échec, réside dans leur rivalité auprès des Etats non engagés ou non définitivement engagés, qu'ils souhaitent rallier ou faire entrer dans leur sphère d'influence. Comment éviter que cette rivalité n'entraîne par accident une guerre générale que nul ne désire? Comment nous prémunir également contre un autre danger qui découle du précédent: si les grandes puissances se sont gardées d'entrer en conflit du fait de l'équilibre de leurs

forces, ne rivaliseront-elles pas d'efforts pour susciter des troubles et des tensions dans les relations entre Etats moins importants ou à l'intérieur même de ces Etats?

87. Ce problème peut se résoudre, selon nous, en deux phases: pendant la première, les grandes puissances conviendraient de créer, chaque fois que les circonstances le permettent, des zones de plus en plus larges à l'intérieur desquelles elles cesseraient de rivaliser pour obtenir l'adhésion des petits pays. Les petits Etats peuvent, s'ils le désirent, intervenir à cet égard en proclamant leur neutralité, qui serait garantie par les grandes puissances et par les Nations Unies. Au cours d'une seconde phase, il conviendrait d'inciter — et d'aider le plus possible — les puissances nucléaires à coopérer dans les domaines politique, économique et culturel, en vue particulièrement d'améliorer la situation économique des pays sous-développés.

88. Nous engageons donc les grandes puissances à poursuivre résolument l'excellent travail qu'elles ont commencé en Autriche et à mettre un frein à leur rivalité chaque fois que leur sécurité n'est pas compromise et que l'une n'a pas sur l'autre d'avantage marqué. Ce n'est pas en maintenant indéfiniment des "rideaux de fer" ou des lignes prétendument infranchissables, en continuant de consacrer des sommes astronomiques à la défense nationale ni en entretenant une propagande de "guerre froide" que nous pouvons espérer établir une paix durable, mais en prenant conscience de plus en plus clairement du caractère périmé de ces méthodes et en décidant de leur substituer un système de sécurité et de bien-être qui corresponde aux nécessités et aux possibilités de l'âge nucléaire. La limitation de l'utilisation de l'énergie atomique pourrait être un des éléments importants de ce système. Il en est d'autres d'ordre politique, social ou économique, dont je me propose de parler maintenant.

89. La délégation irlandaise a suggéré un retrait militaire et diplomatique en Europe centrale et au Moyen-Orient: dans ces deux régions, en effet, la rivalité des grandes puissances auprès des petits pays est beaucoup trop dangereuse pour qu'il soit possible de la poursuivre et, autant que nous pouvons en juger, aucun des adversaires en présence n'a un intérêt appréciable à maintenir ses positions actuelles. Au Moyen-Orient, des efforts considérables ont été déployés pour réduire la tension. Est-il déraisonnable d'espérer des efforts analogues en Europe centrale?

90. Il ne s'agit pas, bien entendu, de retirer soudainement les forces armées d'Europe centrale; les populations n'y sont pas psychologiquement préparées et cela pourrait provoquer des troubles. Mais il faudrait que les puissances occidentales et les pays de l'Est procèdent à un retrait progressif et minutieusement préparé de leurs forces militaires sous le contrôle et la surveillance de l'Organisation des Nations Unies, l'envoi d'observateurs de l'Organisation dans la zone évacuée servant de garantie contre le retour des troupes étrangères. Si, comme l'Autriche, les Etats évacués faisaient une déclaration de neutralité permanente, les grandes puissances et l'Organisation des Nations Unies s'en féliciteraient et apporteraient leur garantie.

91. Les différentes suggestions formulées par notre délégation n'ont qu'un but, isoler les armes atomiques — de même que les abeilles recouvrent de cire les envahisseurs qu'elles ne peuvent repousser — tout en travaillant pour la paix et la prospérité.

92. Grâce aux accords proposés et à des règlements politiques locaux, l'utilisation des armes nucléaires

peut être limitée et les puissances qui détiennent actuellement des armes nucléaires peuvent être progressivement isolées les unes des autres par des Etats qui s'engageraient à ne pas faire la guerre, à moins d'être attaqués. Dans ces conditions, il sera possible de lancer une campagne énergique contre la misère effroyable dont souffre la majorité de la population du globe. Cette misère est l'une des causes essentielles et persistantes de la rancœur et de l'instabilité dans les pays sous-développés. Elle a, dans le passé, créé des risques graves de conflits entre les grandes puissances. Elle pourrait, à l'avenir, offrir un champ fécond à leur collaboration.

93. Dans cette campagne contre la misère, me semble-t-il, l'obstacle le plus grand n'est pas le manque de ressources, mais le fait que nous n'utilisons pas nos connaissances en matière financière. Or, le domaine du financement international est, par excellence, celui où nos progrès n'égalent pas les réalisations spectaculaires de la science et de la technique. Cependant, l'Union européenne de paiements en est la preuve, c'est le domaine qui se prête le mieux à la conclusion d'accords et à la coopération internationale.

94. Sous l'heureuse influence de l'Union européenne de paiements, le commerce intra-européen a augmenté de 75 pour 100 en quelques années, ce qui a entraîné un accroissement des ressources en capital et un relèvement des niveaux de vie. Si, en s'inspirant de la politique suivie par l'Union européenne de paiements, la Deuxième Commission se demandait comment porter le volume des échanges mondiaux de marchandises et de services au niveau de la capacité de production globale de l'ensemble des pays, elle pourrait, j'en suis persuadé, recommander la conclusion d'un accord fondé sur l'équilibre de la balance des paiements au niveau le plus élevé et sur l'extension du crédit mutuel, accord qui développerait considérablement le commerce international.

95. Autant que je puisse en juger, il n'y aurait aucun obstacle technique à ce qu'un organisme des Nations Unies, tel que le Fonds monétaire international, joue le rôle d'union mondiale des paiements ou même de banque centrale mondiale et à ce que cet organisme augmente, ou réduise, suivant le cas, l'offre mondiale de devises internationales et assure l'équilibre des paiements internationaux. Les crédits initiaux librement utilisables fournis à tous les pays, même à raison de quelques dollars par habitant, permettraient de reconstituer la liquidité internationale et imprimeraient au commerce mondial l'élan dont il a besoin. Ils permettraient aux pays sous-développés d'acheter l'équipement dont ils ont tant besoin pour lutter contre la misère et la faim sans que les pays développés soient, pour autant, contraints d'augmenter leurs impôts ou de faire appel à leurs réserves liquides.

96. Si nous envisageons ainsi ces problèmes, c'est que nous sommes persuadés que, dans tous les pays, la majorité de la population souhaite une paix durable afin de pouvoir consacrer son énergie et ses ressources au progrès économique et social. Puisque nous voulons une paix définitive, fondée sur la coopération, nous pensons que les conditions dans lesquelles cette paix sera établie ne devront porter atteinte ni à la fierté ni au prestige d'aucune des parties en présence. Nous pensons qu'avant d'instaurer la paix, il faut s'employer à faire disparaître les récriminations, la propagande haineuse et les menaces. Nous pensons que, si l'équilibre entre les puissances qui disposent d'armes nucléaires nous a peut-être sauvés d'une troisième guerre

mondiale, nous ne devons ménager aucun effort pour parvenir à la suppression totale des armes atomiques. Nous sommes persuadés qu'un pays soumis à un gouvernement qui a des desseins agressifs a beaucoup plus de chances de voir ce gouvernement changer si la tension se relâche autour de ses frontières et s'il reçoit des offres de coopération pacifique et amicale que s'il est en butte à des pressions ou des menaces de l'extérieur. C'est finalement le soleil et non le vent qui a persuadé l'homme de la fable d'Esopé de se dépouiller de son manteau. Notre façon d'envisager le problème est également fonction, pour une large part, de la note d'espoir que nous croyons discerner derrière le tumulte de la propagande et des menaces, espoir de voir les institutions des Nations Unies se développer parallèlement aux réalisations de la science et aux ressources économiques, et conformément au bon sens et aux principes humanitaires.

97. Ce serait commettre une grave erreur que d'imputer aux seuls gouvernements actuels les désordres dont souffre le monde. Ces gouvernements, en particulier ceux des grandes puissances, se sont trouvés en face de problèmes graves, de responsabilités effrayantes et de dangereux antagonismes : telles sont les séquelles du chaos et de la terreur engendrés par deux guerres mondiales. Il n'est nullement surprenant que la période qui a suivi la deuxième guerre mondiale ait été marquée par la crainte, la rancune et la méfiance. Dans un tel climat, il est malaisé de parvenir à des accords, même limités, entre les groupes rivaux. Pourtant, un certain nombre d'accords de ce genre ont été conclus et constituent notre meilleure raison d'espérer dans le progrès futur des relations internationales. Il me suffira de rappeler, parmi les faits les plus récents, l'accord qui a abouti à la neutralité de l'Autriche et à l'évacuation des troupes qui y étaient stationnées, les accords qui ont permis la création de la Force d'urgence des Nations Unies et du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban, les échanges culturels et techniques entre les grandes puissances, et la collaboration scientifique qui s'est instaurée entre divers groupes de pays à l'occasion de l'Année géophysique internationale 1957-1958. Chaque accord, chaque manifestation de collaboration internationale contribue à faire disparaître les pernicieuses séquelles des différends passés et, par là, à rendre moins probable un nouveau conflit.

98. Il convient également de remarquer qu'en dépit de la publicité donnée à certaines affirmations émanant des milieux les plus haut placés, les nombreux organes des Nations Unies travaillent calmement à résoudre les problèmes aigus auxquels l'humanité doit faire face à l'heure où se produisent tant de bouleversements techniques et politiques. Jamais, depuis des années, les grandes puissances n'ont été en contact diplomatique aussi étroit qu'aujourd'hui, dans cette enceinte et ailleurs. La Conférence de Genève sur la suspension des essais nucléaires⁷ a réussi au-delà de toute espérance. Le succès de la Deuxième Conférence internationale des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques est particulièrement réconfortant. Les propositions faites par les Etats-Unis pour l'exploration en commun de l'espace extra-atmosphérique et l'internationalisation de l'Antarctique pourraient beaucoup faire pour éliminer les tensions et assurer le bien-être général. La suggestion du président Eisenhower [733^{ème} séance] tendant à créer

⁷ Conférence d'experts chargée d'étudier la possibilité de déceler les violations d'un accord éventuel sur la suspension des essais nucléaires.

un fonds de développement des Nations Unies pour le Moyen-Orient et à développer le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement sont autant de promesses de collaboration féconde.

99. Les événements récents survenus dans le détroit de Formose nous rappellent que de graves difficultés subsistent encore et que la menace de la guerre continue de planer sur le monde. Nous avons tous le ferme espoir que les entretiens qui ont lieu actuellement à Varsovie, non seulement auront d'heureux résultats en ce qui concerne la crise actuelle, mais encore ouvriront la voie à un règlement juste et durable des problèmes de l'Extrême-Orient et permettront ainsi d'éviter que la paix mondiale ne soit de nouveau menacée dans cette région. Si urgents, cependant, que soient les problèmes militaires, psychologiques et politiques auxquels nous devons faire face et si tentés que nous soyons de désespérer de les résoudre, je ne doute pas que, si nous parvenons à maintenir la paix durant quelques années encore, l'Organisation des Nations Unies trouvera, avec l'aide de Dieu, les moyens de renforcer la conscience que nous avons d'appartenir à un même groupe de voisins rassemblés sur ce satellite du soleil, nous aidant les uns les autres, ne laissant pas nos différends aller trop loin et tirant une juste fierté de nos réalisations communes.

100. M. HEKMAT (Iran) [traduit de l'anglais] : Monsieur le Président, je tiens à vous présenter mes sincères félicitations pour votre élection au poste éminent de Président de l'Assemblée. Votre élection est un hommage mérité à votre dévouement bien connu à la cause et aux idéaux de l'Organisation des Nations Unies. Votre compétence, votre impartialité et votre sagesse seront extrêmement précieuses dans nos délibérations et nous donneront l'assurance que les travaux de l'Assemblée seront efficaces et constructifs. Je prends en outre un plaisir particulier à votre élection car vous représentez un pays qui est situé dans la même région que l'Iran, et avec lequel nous avons des liens culturels et des liens d'amitié étroits.

101. Une fois encore, nous voici réunis ici pour renouveler notre promesse solennelle d'unité et de coopération et harmoniser nos efforts en vue de faire régner la paix et la sécurité dans le monde.

102. Il y a un mois, les représentants de 81 nations se sont assemblés ici pour délibérer sur la crise qui avait éclaté au Moyen-Orient et dissiper les nuages qui avaient temporairement obscurci l'horizon international. Il est réconfortant de constater que la troisième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale a permis de sortir de l'impasse et d'adopter une résolution [1237 (ES-III)] qui, pour le moins qu'on puisse dire a écarté les menaces qui planaient sur cette région. A cet égard, nous devons applaudir aux efforts sincères déployés par toutes les parties intéressées pour régler le problème auquel l'Assemblée générale devait faire face à sa troisième session extraordinaire d'urgence. Les Etats arabes méritent tout spécialement d'être félicités pour leur esprit de conciliation et leur compréhension qui ont tant fait pour ramener le calme dans la région.

103. Les dispositions d'ordre pratique que le Secrétaire général prend actuellement en consultation avec les gouvernements intéressés contribueront encore à maintenir les buts et les principes de la Charte des Nations Unies en assurant la paix et la stabilité au Liban et en Jordanie et en facilitant ainsi le retrait de ces pays des forces des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Les dispositions pratiques prises par notre très estimé

et très compétent Secrétaire général, la déclaration du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis [749^e séance] et les déclarations déjà faites pendant la troisième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale nous donnent de bonnes raisons de penser que ces forces se retireront bientôt. Nous espérons que ces efforts, poursuivis avec bonne volonté et bonne foi, resserreront les liens d'amitié et la compréhension entre tous les pays du Moyen-Orient et prépareront la voie à une paix durable.

104. Comme nous l'avons mentionné dans notre intervention à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, il faut s'attaquer aux problèmes du Moyen-Orient en tenant compte des facteurs sous-jacents qui ont causé tant de désordres et de troubles dans cette région, car la solution des pressants problèmes "superficiels" ne peut à elle seule dissiper le malaise fondamental dont le Moyen-Orient a tant souffert.

105. Le Moyen-Orient est certes le théâtre de changements profonds dans le domaine social, politique et économique; c'est là une phase naturelle d'un processus historique. Tout le monde sait que l'une des principales causes des troubles survenus dans la région est la frustration du désir légitime de liberté et de progrès social et politique des populations. Les pays de cette région sont de plus en plus désireux d'affirmer leur personnalité nationale en essayant de réaliser leurs aspirations sociales et politiques, de développer leur économie et d'utiliser plus largement leurs ressources nationales pour élever leur niveau de vie.

106. A notre avis, seules la coopération internationale et l'harmonisation des intérêts en cause peuvent permettre de surmonter les divergences et de trouver des solutions équitables pour le plus grand profit des peuples du Moyen-Orient, et dans l'intérêt de la paix et de la stabilité de cette région.

107. Si la communauté mondiale a été soulagée par le retour au calme dans cette région gravement troublée, l'Organisation des Nations Unies doit maintenant faire face à un autre problème extrêmement urgent et grave dans le détroit de Taïwan. En tant que représentant d'un pays d'Asie, je ne saurais taire la vive inquiétude que les récents événements d'Extrême-Orient nous causent, surtout si l'on pense qu'ils risquent d'entraîner un conflit majeur. Les efforts déployés actuellement dans les pourparlers de Varsovie sont extrêmement louables et nous espérons vivement que les parties intéressées, faisant preuve de réserve et de modération, s'abstiendront de recourir à la force et chercheront à régler leur différend par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la Charte.

108. Je voudrais maintenant passer à d'autres questions importantes et toujours pendantes, qui figurent à notre ordre du jour.

109. Le problème capital qui se pose à nous est celui du désarmement. Si c'est aux grandes puissances que revient principalement la responsabilité des progrès réalisés ou des échecs essuyés dans ce domaine, comme dans d'autres, il n'en est pas moins vrai que cette question a une importance vitale pour tous les pays, petits ou grands. Malgré les efforts sincères déployés pendant la douzième session de l'Assemblée générale pour aboutir à un accord sur le désarmement, efforts qui ont abouti à l'adoption d'une résolution par l'Assemblée générale [résolution 1148 (XII)], aucun résultat concret n'a été obtenu. Le Sous-Comité de la Commission du désarmement ne s'est pas réuni pour appliquer les dispositions pertinentes de la résolution de

l'Assemblée générale. C'est là évidemment un pas en arrière, sur lequel il serait pourtant possible de revenir si les Etats Membres étaient prêts à harmoniser leurs vues dans l'esprit de la résolution intitulée "Relations pacifiques et de bon voisinage entre Etats", [résolution 1236 (XII)], qui reconnaît la nécessité d'élargir la coopération internationale, de diminuer les tensions et de régler les désaccords et les différends entre Etats par des moyens pacifiques.

110. En fait, la méfiance réciproque des grandes puissances a non seulement retardé la création d'un système international satisfaisant de contrôle des armements mais encore provoqué une course à la production d'armes de destruction massive. Dans ces conditions, les petites nations ont été contraintes d'utiliser une part importante de leurs ressources à se procurer des armes au détriment de leur développement économique et social.

111. Si les grandes puissances pouvaient arriver à un accord dans ce domaine, non seulement les petites nations pourraient réduire leurs dépenses d'armement, mais encore les grandes puissances seraient de même, grâce aux fonds libérés par le désarmement, de consacrer des ressources supplémentaires à améliorer les conditions de vie dans le monde entier et notamment dans les pays peu développés, comme l'Assemblée générale l'avait envisagé.

112. C'est pourtant sans pessimisme que nous envisageons la possibilité d'aboutir finalement au désarmement. L'aspiration sincère de la communauté mondiale à une paix durable viendra finalement à bout de la course aux armements. Il est extrêmement encourageant de constater que la Conférence qui a réuni à Genève des experts scientifiques de l'Est et de l'Ouest⁸ a abouti à un accord sur un système de détection permettant de faire respecter par toutes les nations une interdiction des essais d'armes nucléaires. En outre, le récent rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes [A/3838] a montré de façon frappante la nécessité impérieuse de mettre fin aux essais d'armes nucléaires et thermonucléaires. Nous osons espérer qu'à la lumière de ces conclusions la conférence qui doit se tenir à Genève à la fin d'octobre 1958 parviendra à un accord sur la suspension des essais d'armes nucléaires et thermonucléaires. Il est également réconfortant de noter qu'une conférence d'experts des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique discutera en novembre 1958 des moyens de prévenir les attaques par surprise. La convocation de cette conférence est aussi un heureux indice des progrès réalisés dans la voie du désarmement, et nous avons bon espoir que les accords intervenus contribueront à élucider encore les aspects techniques de la question et permettront d'arriver plus rapidement à un système de désarmement sous contrôle international.

113. Enfin, les résultats obtenus par la deuxième Conférence internationale des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques nous ont confirmés dans l'espoir que cette force dont l'humanité dispose ne sera pas employée à des fins de destruction massive, mais servira uniquement au progrès de la société humaine.

114. Il est un autre problème qui préoccupe l'opinion internationale, celui de l'Algérie. Nous aurions peine à cacher notre inquiétude devant le retard apporté à sa solution. Et pourtant, nous nourrissons l'espoir que,

⁸ Voir note 7.

dans un esprit d'entente et de coopération, il sera possible de trouver une solution pacifique, démocratique et juste qui satisfera les aspirations nationales du peuple algérien conformément aux buts et aux principes de l'Organisation des Nations Unies.

115. Dans le même ordre d'idées, nous comptons sincèrement que de nouveaux progrès nous rapprocheront du jour où l'on atteindra les objectifs énoncés dans la Charte en ce qui concerne la reconnaissance des aspirations de tous les peuples dépendants. Je tiens à déclarer à cet égard que nous attachons une grande importance à la solution du problème de l'Irian occidental. Le fait que subsiste entre l'Indonésie et les Pays-Bas un différend qui compromet la tranquillité de cette région nous amène à exprimer de tout cœur le souhait que des négociations auront lieu bientôt entre ces deux nations et qu'une solution interviendra sur la base des buts et des principes de la Charte.

116. La question de Chypre figure de nouveau à l'ordre du jour à la présente session. Pour notre part, nous regrettons que jusqu'à présent elle n'ait pas été résolue conformément à la résolution 1013 (XI) de l'Assemblée générale, c'est-à-dire par voie de négociations entre les parties directement intéressées, à savoir les Gouvernements du Royaume-Uni, de la Turquie et de la Grèce, ainsi que les représentants des communautés turque et grecque de Chypre. Mon gouvernement entretient des relations des plus amicales avec ces trois gouvernements. En conséquence, nous espérons ardemment qu'il sera possible d'arriver prochainement, dans une atmosphère de paix et de compréhension mutuelle, à une solution qui sauvegarde, dans des conditions d'égalité, les droits légitimes des Chypriotes grecs et turcs, ainsi que ceux des gouvernements directement intéressés.

117. Parmi les problèmes d'importance internationale qui n'ont pas encore trouvé de solution, il serait difficile de ne pas mentionner le cas de l'Allemagne, toujours divisée. En Iran, nous pensons que la situation actuelle de l'Allemagne non seulement est contraire aux aspirations du peuple allemand, mais encore constitue une source de tension et de sérieuses perturbations. Nous espérons vivement que le problème de l'unification de l'Allemagne, de même que les problèmes de l'unification de la Corée et de celle du Viet-Nam, seront résolus de manière à satisfaire les vœux légitimes des pays en cause et dans l'intérêt de la paix mondiale.

118. Si tous respectaient vraiment l'esprit et la lettre de la Charte et conjuguèrent sincèrement leurs efforts, nous serions plus près de résoudre ces problèmes internationaux pressants. Nous apprécions les résultats importants déjà obtenus par l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est de limiter les conflits armés. Toutefois, il nous faut bien reconnaître que les moyens dont elle dispose pour atteindre certains des principaux objectifs énoncés dans la Charte sont insuffisants. Jusqu'à présent, il a été impossible de mettre sur pied une force internationale pour faire face aux menaces d'agression armée, comme la Charte le prescrit, parce que les membres permanents du Conseil de sécurité n'ont pu parvenir à l'unanimité. En conséquence, les dispositions de la Charte qui doivent garantir la sécurité collective sont restées sans effet. Nous conservons l'espoir qu'avec le relâchement des tensions qui résultera des efforts sincères déployés pour rétablir la confiance, les obstacles à la création de ladite force internationale seront surmontés.

119. En attendant, certains Etats Membres ont essayé de combler cette fâcheuse lacune en organisant des alliances défensives, conformément à l'Article 51 de la Charte. L'idéal aurait été, évidemment, de mettre sur pied un système de sécurité collective des Nations Unies pour sauvegarder la paix quand et où la nécessité s'en ferait sentir. Mais pareille réalisation apparaît impossible pour l'instant et, en conséquence, le système d'alliances actuel est devenu un expédient nécessaire.

120. Pour ces raisons et pour des motifs justifiés d'autopréservation, l'Iran a conclu une alliance défensive avec quelques autres nations avec lesquelles il a des idéaux et des intérêts communs, en vue de résister à toute agression et de développer la coopération économique et sociale dans la région. Les récents événements du Moyen-Orient nous ont convaincus que cette alliance est plus nécessaire que jamais; c'est pourquoi nous sommes décidés à renforcer encore notre position défensive commune dans la région. Il est réconfortant de noter que les Etats-Unis, qui participaient déjà à cette alliance en qualité d'observateur, ont accepté, en juillet 1958, de coopérer pleinement à la sécurité et à la défense des Etats adhérents.

121. Comme je l'ai déjà dit, si aucune force internationale du type prévu dans la Charte n'a été créée, l'établissement de la Force d'urgence des Nations Unies en 1956 a grandement contribué à maintenir le calme au Moyen-Orient. La Force d'urgence des Nations Unies a joué un rôle modérateur et fait œuvre pratique. A cet égard, mon gouvernement estime que les études entreprises par le Secrétaire général sur la possibilité d'instituer une force d'alerte des Nations Unies pour la paix sont du plus grand intérêt et méritent que l'Assemblée générale leur accorde la plus sérieuse attention.

122. L'examen des événements récents, et plus particulièrement des événements des 10 dernières années, montre pourtant très clairement que l'agression armée directe n'est pas la seule menace contre l'indépendance et l'intégrité territoriale des nations. Les activités subversives, la fomentation de troubles et les infiltrations, tous les éléments de l'agression indirecte, sont tout aussi dangereux, non seulement pour le pays qui en est la victime, mais aussi pour la paix du monde en général.

123. Il est vrai que la notion d'agression indirecte, tout comme celle d'agression directe, n'a pas encore été juridiquement définie. Toutefois, de même que nul n'irait nier la notion d'agression directe, nul ne peut nier que l'agression indirecte existe et qu'elle a occupé une plus grande place que l'agression directe dans les récents événements internationaux. Aucun pays ne peut se sentir en sécurité si les éléments subversifs peuvent impunément poursuivre leur travail insidieux, notamment dans les petits Etats qui sont plus exposés à ce danger. Parmi les armes de l'agression indirecte, on peut compter la propagande sous toutes ses formes, y compris les émissions radiophoniques qui essaient de miner la volonté des nations auxquelles elles s'adressent.

124. Mon gouvernement tient à souligner l'inquiétude que lui causent l'agression indirecte et les activités subversives, où qu'elles s'exercent. Ces activités sont contraires à la Charte des Nations Unies, qui enjoint à tous les Etats Membres de s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit, selon les propres termes de la Charte, "de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies". Les débats de la troisième session extraordinaire d'urgence

de l'Assemblée générale ont montré une fois de plus que de nombreux Etats Membres appréhendent les dangers inhérents à l'agression indirecte, laquelle menace non seulement l'indépendance et l'intégrité des petits Etats, mais encore la paix et la stabilité internationales dans le monde entier.

125. Qu'il me soit permis de signaler ici que la politique étrangère de l'Iran s'appuie fermement sur les principes de la Charte des Nations Unies, principes qui veulent une coopération internationale étroite et le maintien de relations de bon voisinage.

126. Nos relations avec le Pakistan et la Turquie sont si étroites qu'il me semble inutile de m'y arrêter.

127. Quant à nos relations avec notre grande voisine du Nord, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, j'aimerais souligner que, pour développer leur caractère amical, nous avons réussi à régler des différends séculaires concernant notre frontière commune. Nous avons également réussi à renforcer nos liens commerciaux et économiques et nous nous préparons à exploiter les ressources hydrauliques en construisant des barrages sur les fleuves qui séparent nos deux territoires. Nous rendons hommage à la bonne volonté que notre grande voisine du Nord a manifestée dans le règlement des différends entre nos deux pays et nous espérons sincèrement que cette bonne volonté, qui se fonde sur le respect et l'intérêt mutuels, persistera sans se relâcher.

128. Des liens culturels et des liens d'amitié nous unissent étroitement à nos frères afghans avec lesquels nous continuons à coopérer très activement. C'est avec une profonde satisfaction que notre peuple a participé dans l'enthousiasme aux cérémonies qui ont marqué le quarantième anniversaire de l'indépendance de l'Afghanistan et nous saisissons cette occasion pour souhaiter à nouveau à notre voisin un bien-être et une prospérité durables.

129. Les liens culturels et religieux extrêmement profonds et les intérêts communs existant entre l'Irak et l'Iran font un devoir à ces deux pays de multiplier leurs efforts en vue de créer les conditions dans lesquelles l'amitié, la compréhension et la coopération pourront se développer entre eux pour leur plus grand profit mutuel.

130. Je voudrais passer maintenant à l'activité de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social. Mon gouvernement tient à souligner à quel point il apprécie l'assistance fournie à l'Iran dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique. A son avis, le Programme élargi s'est révélé très efficace et a donné des résultats extrêmement satisfaisants.

131. J'aimerais par la même occasion remercier les Etats-Unis de l'assistance économique et technique qu'ils ont fournie et qui a permis à mon gouvernement, notamment en temps de crise, de venir à bout des nombreuses difficultés économiques auxquelles il se heurtait.

132. Cependant, si nous considérons les besoins fondamentaux des pays sous-développés, il apparaît que l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine reste insuffisante. Les régions sous-développées connaissent encore une croissance beaucoup moins

rapide que les pays industrialisés, et l'écart entre les niveaux de vie de ces régions ne cesse d'augmenter.

133. Le Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, en faveur duquel un grand nombre de pays se sont prononcés ici, pourrait et devrait, selon nous, donner une forte impulsion au développement des pays sous-développés. Les obstacles qui s'opposent à son établissement n'ont pas encore été surmontés. Nous espérons, toutefois, que l'on créera très prochainement le Fonds spécial destiné à élargir l'assistance technique et à intensifier l'action de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans ce domaine.

134. La création de commissions régionales au sein desquelles les gouvernements peuvent se concerter en vue d'assurer le développement économique et social des régions intéressées s'est révélée utile et extrêmement avantageuse. Conscient des bénéfices qui peuvent résulter de ces efforts concertés, mon gouvernement est devenu membre de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient afin d'apporter son humble contribution et les modestes fruits de son expérience, qui nous seront utiles à tous, j'en suis sûr. Il n'en reste pas moins qu'à notre avis le Moyen-Orient est une entité régionale qui a besoin d'une commission économique qui lui soit propre; j'espère que cette commission verra le jour en dépit des difficultés actuelles.

135. Si nous apprécions sincèrement l'assistance considérable qui nous a été fournie dans le cadre des programmes de l'Organisation des Nations Unies et autrement, nous sommes néanmoins d'accord pour estimer que la tâche d'assurer le développement économique et le progrès social d'un pays donné incombe principalement et avant tout à ce pays même. Nous reconnaissons pleinement la justesse de ce principe fondamental et faisons tout notre possible pour l'appliquer à la lettre en ne manquant pas une occasion d'encourager le développement économique de notre pays dans toute la mesure de nos moyens.

136. Nous pratiquons un nationalisme positif et constructif visant à favoriser la prospérité et le développement économique et social de l'Iran avec la collaboration des pays qui possèdent les connaissances et le capital nécessaires et sont désireux de venir à notre aide sur la base d'avantages mutuels et sans aucune condition d'ordre politique. C'est ainsi que nous entendons l'expression "nationalisme positif et constructif". Qu'est-ce qu'un "nationalisme positif et constructif"? A cet égard, je ne saurais mieux faire que de citer l'allocation prononcée par notre bien-aimé souverain, lorsque Sa Majesté a pris la parole, en juillet 1958, à Washington devant le National Press Club. Il a dit:

"Le nationalisme constructif, qui est l'une des forces dynamiques les plus puissantes de l'époque, a éveillé des aspirations et des espoirs nouveaux et donné à notre peuple une confiance nouvelle en lui-même. Maîtrisé, canalisé et guidé, il est le moteur de nos efforts. Nous avons progressé dans la voie de la stabilité et des réformes sociales d'une manière démocratique et constructive, dans la dignité et l'honneur, sans vitupérations véhémentes, sans ostentation et sans prétention. C'est là... un service durable rendu à notre peuple et à la paix du monde."

137. Je voudrais, pour conclure, Monsieur le Président, exprimer l'espoir que, sous votre direction éclairée, les délibérations de la présente session de l'Assemblée générale seront couronnées de succès. Je voudrais aussi, en ma qualité de représentant d'un pays d'Orient, réaffirmer encore notre foi dans l'Organisation des

Nations Unies en prenant l'engagement de faire toujours tout notre possible pour mener à bien l'œuvre commune entreprise au nom des idéaux de paix et de justice.

La séance est levée à 19 h. 10.